

76

Commission permanente

Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : Mme BOUTON

48811

37 - Droits des femmes et lutte contre les discriminations

Soutien de l'association laïcité 35

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du

budget primitif ;

Expose :

L'association « Laïcité 35 » vise à promouvoir, défendre et expliquer la laïcité dans le respect des lois de la République tout en tenant compte des diversités, à Rennes et dans le département d'Ille-et-Vilaine. Pour cela elle organise différents évènements tels que des débats publics ou la participation à des émissions de radio.

Cette année, l'association propose d'organiser une représentation du spectacle « 100% Marianne », dont l'intrigue traite de la laïcité en milieu scolaire. La pièce se déroule dans la salle des professeurs d'un établissement scolaire où la directrice débat avec les professeurs des problèmes concrets qu'ils rencontrent autour de la laïcité, tels que les fêtes religieuses, la mixité filles-garçon, etc. Ainsi, la pièce permet d'aborder des situations concrètes auxquelles peuvent être confrontés les personnels de l'Education nationale, des services publics mais aussi les élèves et les familles.

La pièce sera jouée au Théâtre de la Parcheminerie à Rennes le 28 novembre 2023, par la troupe de théâtre « le Pompon ». Cette troupe est habituée à intervenir auprès des établissements scolaires et du grand public, avec une approche pédagogique et fédératrice qui participe à la cohésion sociale.

Le coût du projet s'élève à 8 020 € et l'association sollicite une subvention auprès du Département de 1 000 €.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association « Laïcité 35 » pour l'organisation d'une représentation du spectacle « 100% Marianne » à Rennes le 28 novembre 2023.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2023

ID : CP20231917V3

Pour extrait conforme